

Comité de projet - Centrale agrivoltaïque du Millerai Commune de Saint-Didier-la-Forêt – Vendredi 5 juillet 2024

Présents :

Invités :

- *Martine DESCHAMPS, Maire de Saint-Didier-la-Forêt*
- *Jacques BOUTONNET, Adjoint au maire de Saint-Didier-la-Forêt*
- *Philippe COSSART, Conseiller municipal de Saint-Didier-la-Forêt*
- *Gilles JOURNET, Vice-Président, CC St Pourçain sur Sioule-Limagne, Délégations : Agriculture, viticulture, eau et énergies*
- *Mathilde TARDE, DDT03 – SAUDT*
- *Juliette HELBERT, DDT03 – SEA*

TotalEnergies :

- *Emilie FUMEY, Responsable Agence Orléans*
- *Sophie LECORCHE, Chef de projet AURA*

Excusés :

- *Exploitants agricoles du projet*
- *Maire de Broût-Vernet*
- *Préfète de l'Allier*

Présentation faites par TotalEnergies

Les échanges et questions ont eu lieu tout au long de la présentation faite par l'équipe projet. Elles ont été présentées ci-dessous par thématiques.

Accès

- Une précision est demandée sur les routes qui bordent la zone d'étude.
 - o E. Fumey répond qu'il s'agit de la RD6 et RD219.

Agriculture

- Lors de la présentation des différentes parcelles agricoles, E. Fumey précise qu'il s'agit d'un projet collectif, à l'initiative des propriétaires et exploitants de l'îlot agricole. Elle ajoute que des sondages pédologiques ont été réalisés sur chaque zone pour qualifier la qualité agronomique de chaque terrain (noté sur 5).

- Une question est posée sur l'irrigation des parcelles.
 - o E. Fumey répond que les parcelles ne sont pas irriguées mais qu'un réseau de drains est présent et que nous avons adapté le design en fonction des plans des drains.
- La DDT indique que la hauteur de 2m au pivot pour la partie trackers est un peu faible et risque d'être opposé en CDPENAF.
- E. Fumey précise que chaque ilot sera clôturé, et que des monopieux seront utilisés pour les 2 technologies (fixe et trackers).
- La DDT interroge sur la superficie totale des panneaux et le pourcentage de couverture final.
 - o E. Fumey précise que la superficie sera de 20ha représentant un taux de couverture de 39%.
- La DDT demande si une EPA a été faite et quand elle sera déposée.
 - o E. Fumey répond que l'EPA est en cours de finalisation et qu'elle sera déposée en même temps que le permis de construire d'ici fin juillet 2024.
- Un représentant de la CdC SPSL fait une parenthèse sur les ratios utilisés dans l'EPA, il faudrait qu'ils soient harmonisés par les Chambres d'Agriculture. E. Fumey ajoute que le projet sera présenté à la CA03 par les exploitants agricoles qui portent le projet après le dépôt du dossier.
- La DDT s'interroge sur les modalités de suivi de l'activité agricole, et demande si une zone témoin est prévue.
 - o E. Fumey répond que nous nous conformerons aux attentes du décret sur les suivis. En revanche, aucune zone témoin n'est prévue à ce jour, celle-ci n'étant pas obligatoire dans le cadre d'un projet agrivoltaïque en élevage. Elle ajoute que l'aspect pédagogique du projet sera partagé avec le lycée agricole de Moulins.

Concertation

- La DDT demande si les riverains du projet ont été contactés.
 - o E. Fumey répond qu'ils ont été rencontrés un à un lors d'une démarche de porte à porte dans le cadre de la concertation, ils ont également été informés en amont de la tenue de la permanence publique. Aucune opposition n'est à noter à date.
 - o La maison la plus au sud n'est pas habitée, elle pourrait être réhabilitée pour servir à l'activité de chasse ou pour l'exploitation des parcelles agricoles.
- Un élu demande si les organismes de chasse ont été rencontrés.
 - o E. Fumey répond la Fédération de chasse du 03 a été rencontrée et que l'association locale a connaissance du projet.

Urbanisme

- M. JOURNET, représentant de la CdC SPSL, rappelle, dans le cadre de la présentation des documents d'urbanisme, que le PCAET et le PAT ne sont pas opposables. Il ajoute que les dispositions de la carte communale en vigueur « les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs » peuvent faire l'objet d'une interprétation très large pour justifier l'implantation de tels projets.

Biodiversité

- E. Fumey précise que 10 ha ont été évités pour préserver les enjeux environnementaux, et qu'un tampon minimum de 100 mètres a été mis en place par rapport aux habitations à proximité, 70 mètres à la forêt domaniale et 5 mètres aux routes adjacentes.
- La DDT alerte sur le fait que les enjeux environnementaux du projet risquent d'être forts en raison de la proximité avec la forêt. Des enjeux paysagers sont à noter également en raison de l'étendue du projet. En revanche, l'implantation du projet en ilot est plutôt positive.

Evolution du projet

- M. JOURNET souhaite avoir plus d'informations sur les évolutions du projet depuis son lancement en 2019.
 - o E. Fumey précise qu'au départ le projet n'était envisagé qu'avec des structures fixes sur une superficie totale de 119 ha. La surface d'implantation a été réduite afin de diminuer l'impact pour les riverains, et la technologie trackers a été ajoutée afin de considérer le développement de l'activité bovine.

Raccordement et éléments techniques

- Un focus est fait sur les caractéristiques techniques des modules et leurs garanties.
- Le raccordement est abordé, il est envisagé sur un poste source privé qui sera construit par TotalEnergies à côté du poste source existant sur la commune de Bayet.
- Un élu questionne sur l'avancée de la demande de raccordement.
 - o E. Fumey répond que les pré-demandes sont en cours, le délai de raccordement sera d'environ 5 ans.

Retombées financières

- Un focus est fait sur les retombées financières du projet. E. Fumey précise que le montant de l'IFER est identique entre 0-20 ans et qu'il est revalorisé entre 21-40 ans. Un élu demande si l'IFER est versé directement à la commune d'implantation.
 - o E. Fumey répond que l'IFER sera versé à la CdC qui elle-même fera la réversion à la commune.

Demande de PC

- La DDT indique qu'il faudra faire attention aux effets cumulés de ce projets avec les autres projets du secteur (projet de Photosol, Broût-Vernet, Bayet...) même si ces projets sont nécessaires pour amortir l'investissement du poste source.